

## DÉPISTAGE EN ENTREPRISE



L'employeur peut pratiquer des tests salivaires sous conditions fixées dans le règlement intérieur pour des raisons de sécurité.

A savoir :

- THC détectable dans la salive jusqu'à 6-8h après consommation occasionnelle, plusieurs jours en cas d'usage quotidien
- Test urinaire positif plusieurs semaines pour un usage régulier, plusieurs jours pour un usage occasionnel
- Dans le sang : 2-8h pour un usage occasionnel, jusqu'à plus d'un mois si usage quotidien

### Où trouver de l'aide ?

- Drogues Info Service : 0 800 23 13 13 (gratuit, 7j/7)
- Addictaide.fr – tests ALAC et CAST
- Votre médecin traitant
- Le centre de soins en addictologie de votre ville (CSAPA)

### Ressources nationales

- Drogues.gouv.fr

#### En cas d'urgence :

- SAMU : 15
- Numéro national de prévention du suicide : 3114



### SIÈGE SOCIAL

4 rue Raymond Aron  
51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE  
tél 03.26.70.40.41  
mail : contactchalons@pst51.fr



#### Rond point Camuterie

Z.A.C les Accrues 2  
51800 SAINTE MENEHOULD  
tél 03.26.60.87.99

mail : contactmenou@pst51.fr

24 rue Ampère  
51300 VITRY LE FRANCOIS  
tél 03.26.74.22.98

mail : contactvitry@pst51.fr



#### 6 rue Frédéric Plomb

51200 EPERNAY  
tél 03.26.54.43.95

mail : contactepernay@pst51.fr

#### Rue Manège

51120 SEZANNE  
tél 03.26.54.99.91

mail : contactepernay@pst51.fr

Chaque salarié est responsable de sa sécurité ainsi que celle de ses collègues

Respectez les consignes de sécurité

N'hésitez pas à solliciter le Service de Santé au Travail

Copyright «PST 51 2025» Tous droits réservés

# LE CANNABIS

## Conseils au salarié



Préservons la  
Santé au Travail



### Définition et chiffres clés :

Le **cannabis** contient près de 100 cannabinoïdes dont le **THC** (tétrahydrocannabinol), principal responsable des effets perturbateurs sur le système nerveux central.

La teneur en THC varie selon le produit : **14%** dans l'herbe, **29%** pour la résine (hashish) en 2023 (environ x3 en 10 ans).

Chez les actifs, **8% des hommes et 4% des femmes** consomment du cannabis au moins une fois par semaine.

**Les employés et les 18-35 ans** sont les plus nombreux à consommer du cannabis plus d'une fois par semaine.

Les demandeurs d'emploi sont plus consommateurs que les actifs, en particulier chez les hommes (3x plus de consommateurs hebdomadaires chez les hommes, 1.7x plus chez les femmes).

Une consommation régulière est associée à un risque augmenté d'environ 60% d'avoir un arrêt de travail de courte durée dans les 12 mois et d'environ 30% pour un arrêt de durée moyenne.

Les risques varient selon : la quantité et fréquence de consommation, l'âge de début, le type de produit et l'association avec l'alcool ou le tabac.

## Conseils de prévention

### Effets sur la santé :

#### **Effets immédiats**

- Diminution de la vigilance et de l'attention
- Troubles de la perception (vue, audition)
- Sensation d'ivresse, euphorie
- Diminution des réflexes
- Troubles de la mémoire à court terme
- Augmentation de la fréquence cardiaque
- Coordination motrice altérée

#### **Effets à long terme**

- Dépendance psychologique
- Troubles psychiatriques : anxiété, dépression, risque de psychose
- Atteinte du développement cérébral (surtout avant 25 ans)
- Cancer bronchopulmonaire et de la gorge
- Irritation chronique des voies respiratoires
- Troubles de la fertilité (homme et femme)
- Risques sur la grossesse : fausses couches, prématurité, grossesses extra-utérines
- Isolement social, démotivation

### Cannabis et conduite

Les effets peuvent durer plusieurs heures après la consommation : temps de réaction allongé, mauvaise perception du risque, vue perturbée

### Prévention au travail :

**Impact sur le travail :** Démotivation et baisse de productivité, absentéisme et retards répétés, fautes professionnelles, accidents de travail et de trajet, risque de perte d'emploi : 2x plus pour une consommation occasionnelle, 3x plus pour une consommation au moins une fois par mois.

**Postes particulièrement concernés :** Conduite de véhicules ou d'engins, manipulation de machines et outils, travaux en hauteur, postes de sécurité, port d'armes etc.

#### **Prévention collective**

- Intégrer la prévention des addictions dans le document unique (DUERP)
- Sensibilisation des équipes et de l'encadrement
- Définir une politique claire dans le règlement intérieur
- Permettre le dépistage sur postes à risque (conditions légales)

#### **Prévention individuelle**

- Ne jamais conduire ni utiliser de machines après consommation
- Ne pas consommer sur le lieu de travail
- Parler à votre médecin du travail en toute confidentialité
- Evaluer sa consommation : test ALAC + CAST pour repérer une consommation problématique sur [addictaide.fr](http://addictaide.fr)